

Publications

des
départements et d'autres administrations
de la Confédération.

Recettes de l'administration des péages dans les années 1892 et 1893.

Mois.	1892.	1893.	1893.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . . .	4,026,252. 52	2,160,694. 02	—	1,865,558. 50
Février . . .	2,238,299. 66	2,749,907. 99	511,608. 33	
Mars . . .	2,578,717. 53			
Avril . . .	2,475,022. 40			
Mai . . .	2,750,984. 41			
Juin . . .	2,708,030. 95			
Juillet . . .	2,775,130. 66			
Août . . .	2,648,062. 14			
Septembre . .	2,963,569. 19			
Octobre . . .	3,432,380. 37			
Novembre . .	3,167,526. 08			
Décembre . .	4,268,757. 27			
Total	36,032,733. 18	—	—	—
Total fin février	6,264,552. 18	4,910,602. 01	—	1,353,950. 17

Certificats d'origine

pour

les marchandises importées en Suisse.

Ensuite de nombreuses demandes de renseignements de tout genre au sujet des certificats d'origine à fournir pour les marchandises qui s'importent en Suisse (arrêté du conseil fédéral du 14 février 1893), nous croyons devoir porter ce qui suit à la connaissance du public.

1. L'obligation de fournir un certificat d'origine s'applique à toutes les marchandises, colis postaux compris, pour lesquelles le droit d'entrée varie selon la provenance. On peut se procurer, auprès de toutes les directions d'arrondissement de péages (Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève), la liste des numéros des rubriques du tarif dans lesquelles rentrent les marchandises pour lesquelles un certificat d'origine est nécessaire.

2. Pour les produits de pays d'outre-mer, les certificats d'origine peuvent émaner des offices compétents du port de débarquement (autorité locale, de police, chambre de commerce, bureaux de douanes, consulat suisse).

3. Le visa consulaire des certificats d'origine émanant d'autorités locales, de police, de chambres de commerce ou de bureau de douanes n'est pas requis pour le moment.

4. Pour les marchandises venant d'Angleterre, les certificats d'origine doivent émaner d'une chambre de commerce.

5. On ne peut indiquer, de manière à embrasser tous les cas, quels sont les autres documents qui (d'après la seconde partie de l'article 1^{er} de l'arrêté du conseil fédéral du 14 février) peuvent être admis comme suppléant au certificat d'origine prescrit par le conseil fédéral.

Les bureaux de péages examineront, dans chaque cas particulier, les papiers présentés et décideront eux-mêmes ou provoqueront une décision de l'autorité dont ils relèvent.

En attendant, on peut disposer de la marchandise en garantissant le droit d'après le tarif le plus élevé.

6. On peut se procurer des formulaires de certificats d'origine auprès de tous les bureaux principaux des péages suisses et dans les entrepôts fédéraux, au prix de 50 centimes le cent, plus 10 centimes pour l'affranchissement. On ne peut demander moins de 10 certificats à la fois.

Berne, le 28 février 1893.

Direction générale des péages suisses.

Publication.

Le département soussigné a, sur la requête qui lui a été présentée et conformément aux dispositions de l'arrêté du conseil fédéral du 16 juin 1884 et des règlements y relatifs des 16 mars et 16 juin 1885, déclaré

M. Edouard *Challand*, de Bex (Vaud),

éligible à un emploi forestier cantonal supérieur dans la zone forestière fédérale.

Berne, le 2 mars 1893.

*Département fédéral
de l'industrie et de l'agriculture,
division des forêts.*

Examens fédéraux de maturité

pour

les candidats vétérinaires.

Ces examens auront lieu, au mois d'avril de cette année, aux écoles vétérinaires de Berne et de Zurich. Les demandes d'inscription doivent être adressées, au plus tard d'ici au 31 mars prochain, aux directeurs des écoles précitées : M. le professeur Berdez, pour Berne, et M. le professeur Meyer, pour Zurich.

Le candidat doit joindre, à sa demande, les certificats prescrits par le règlement du 1^{er} juillet 1891 sur les examens fédéraux de maturité (article 4, chiffres 1, 2 et 3).

Küssnacht (Zurich), le 15 février 1893. [3..].

Au nom de la commission fédérale de maturité,

Le président :
Geiser.

N^o 8. Bulletin hebdomadaire des mariages, naissances et des décès dans les villes de

Zurich (103,271 hab.), — Genève, agglom. (78,777 hab.), — Bâle (76,514 hab.), — Bernes (47,620 hab.), — Lausanne (35,623 hab.), — St-Gall (30,934 hab.), — Chaux-de-fonds (27,511 hab.), — Lucerne (21,778 hab.), — Biemme (17,395 hab.), — Winterthur (17,125 hab.), — Neuchâtel (16,773 hab.), — Hérisaus (14,020 hab.), — Schuffhouse (12,637 hab.), — Fribourg (12,567 hab.), — Locle (11,707 hab.), ayant ensemble une population de 524,251 habitants de résidence ordinaire, calculée au milieu de l'année 1893, en admettant l'hypothèse que l'augmentation de la population pendant les dernières années est restée la même que la moyenne des huit années comprises entre 1880 et 1888.

8^{me} semaine, du 19 au 25 février 1893.

Pendant la semaine comprise entre ces deux dates, le bureau fédéral de statistique a reçu des officiers de l'état civil des 15 villes indiquées plus haut, l'information de 77 mariages, de 295 naissances (mort-nés compris) et de 215 décès (sans les mort-nés); en outre, 13 naissances, 35 décès venant du dehors.

Le tableau suivant indique le nombre des naissances légitimes et illégitimes, celui des mort-nés, ainsi que la mortalité infantile.

Du 19 au 25 février 1893	Nés-vivants de naissance		Mort-nés de naissance		Décédés (non compris les mort-nés)			
	légitime	illégitime	légitime	illégitime	de 0 à 1 an de naissance		de 1 à 4 ans de naissance	
					légitime	illégitime	légitime	illégitime
Appartenant à la population de résidence ord.	272	23	5	—	41	8	13	—
Venant du dehors	8	3	2	—	1	—	4	—
Total	280	26	7	—	42	8	17	—
Nés ou décédés dans une maternité ou un hôpital	22	14	3	—	3	2	9	—
Desquels venant du dehors . .	8	3	2	—	1	—	4	—
	Sur le total étaient en pension				2	3	—	—

D'après l'âge, les décès (mort-nés non compris) se répartissent comme suit.

Du 19 au 25 février 1893	0—1 an	1—4 ans	5—19 ans	20—39 ans	40—59 ans	60—79 ans	80 et au delà	âge inconnu
Masculins . . .	28	10	9	29	25	30	6	—
Féminins . . .	22	7	5	17	21	35	6	—
Total	50	17	14	46	46	65	12	—

Le taux de mortalité calculé pour l'année et par 1000 habitants pour le total des 15 villes (le nombre des décès de personnes venant du dehors et n'appartenant pas à la population de résidence ordinaire n'entre pas dans ce calcul) est le suivant.

	Pendant la semaine se terminant:	Pendant la semaine correspondante.	
		En 1892.	En 1891.
au 25 février 1893	21.4 décès par mille habitants	18.5	24.6
au 18 » »	18.7 » » » »	19.4	24.6
au 11 » »	21.7 » » » »	20.5	25.3
au 4 » »	19.1 » » » »	19.2	23.1

Le taux de natalité est de 29.3 naissances par 1000 habitants.

Causes des décès.	1893		1892		1891	
	19 au 25 février		21 au 27 février		22 au 28 février	
	Total	desquels venaient du dehors	Total	desquels venaient du dehors	Total	desquels venaient du dehors
1. Variole	—	—	—	—	—	—
2. Rougeole	1	—	3	—	6	—
3. Scarlatine	1	—	—	—	1	—
4. Diphthérie et croup . .	9	5	11	2	9	2
5. Coqueluche	1	—	3	—	4	—
6. Erysipèle	1	—	2	1	1	—
7. Typhus abdominal. . .	2	1	1	—	5	—
8. Fièvre puerpérale . . .	3	—	2	1	—	—
—						
9. Diarrhée infantile . . .	19	—	4	—	15	—
10. Phthisie pulmonaire . .	41	5	28	4	29	3
11. Autres affect. tubercul. .	8	2	13	2	15	1
12. Affect. aiguës du poumon	23	2	20	4	37	1
13. » organ. du cœur . . .	11	2	6	2	10	1
14. Apoplexie cérébrale . .	12	—	5	1	6	—
—						
15. M. violentes. Accidents.	5	3	7	1	5	2
16. Suicides	2	—	4	1	3	—
17. Homicides	—	—	—	—	—	—
—						
18. Cause incertaine . . .	—	—	—	—	—	—
—						
19. Faiblesse congénitale . .	13	—	9	1	17	1
20. Marasme sénile	11	2	17	—	4	—
—						
21. Autres causes de décès .	86	13	74	3	97	16
22. Sans attest. médicale. .	1	—	—	—	1	—
Total	250*	35	209	28	265	27

* Dont au Petit-Saconnex : 2 cas. — *Alcoolisme* : 11 cas (13 hommes et 1 femme). — *Syphilis* : 1 cas.

L'autopsie est indiquée comme ayant eu lieu dans 58 cas.

Les conditions sanitaires de l'habitation, dans les cas de décès par suite de maladies infectieuses et tuberculeuses, sont indiquées comme suit.

bonnes	défectueuses	inconnues ou décès dans un hôpital	pas de renseignements
Dans 14 cas.	Dans 7 cas.	Dans 28 cas.	Dans 18 cas.

Un tableau, qui sera publié ultérieurement, indiquera les diverses déficiences signalées par MM. les médecins sur les cartes de décès.

D'après l'âge, le sexe et les localités, les décès (y compris ceux des personnes venant du dehors) par suite d'affections aiguës du poulmon, de phthisie, d'autres affections tuberculeuses, de maladies infectieuses et de diarrhée des enfants se répartissent comme suit.

Décès par suite

de		de maladies aiguës des organes respiratoires.		de phthisie pulmonaire.		d'autres affections tuberculeuses.		de maladies infectieuses (n° 1 à 8).	
		Masculins.	Féminins.	Masculins.	Féminins.	Masculins.	Féminins.	Masculins.	Féminins.
0 à 1 an	.	2	3	—	—	1	1	2	1
» 1 » 4 ans	.	1	1	—	—	1	—	6	2
» 5 » 19 »	.	1	—	2	—	3	1	1	3
» 20 » 39 »	.	3	—	15	8	1	—	1	2
» 40 » 59 »	.	2	3	10	3	—	—	—	—
» 60 » 79 »	.	1	4	2	1	—	—	—	—
» 80 et au-dessus	.	1	1	—	—	—	—	—	—
âge non indiqué	.	—	—	—	—	—	—	—	—
Total		11	12	29	12	6	2	10	8

Villes.	Affections aiguës du poulmon.	Phthisie pulmonaire.	Autres affections tuberculeuses.	Maladies infectieuses.	Diarrhée infantile.					
					Décès:					
					au-dessous d'un mois.	1 à 2 mois.	3 à 6 mois.	6 à 8 mois.	9 à 12 mois.	1 à 2 ans.
Zurich	3	8	3	3	—	3	—	—	—	1
Genève (agglom.) ¹⁾ .	5	6	1	5	1	—	3	—	—	—
Bâle	2	5	1	4	1	—	1	—	—	—
Berne	3	7	—	1	1	3	—	—	—	—
Lausanne	—	3	—	1	—	—	1	—	—	—
St-Gall	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux-de-fonds . . .	1	3	1	—	—	—	—	—	—	—
Lucerne	1	1	—	—	1	2	—	—	—	—
Neuchâtel	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Winterthur	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Bienne	5	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Hérisau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Fribourg	—	4	—	—	—	1	—	—	—	—
Locle	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—

¹⁾ Genève-ville, Plainpalais, les Eaux-vives et le Petit-Saconnex.

Morbidité.

L'information des cas suivants de maladies transmissibles a eu lieu du 19 au 25 février 1893.

1. Variole et varioloïde.

Lucerne : 1 cas.

2. Rougeole.

Zurich : 7 cas. — *Berne* (canton) : 42 cas à Schwarzenburg. — *Neuchâtel* (canton) : 8 cas, dont 6 à Neuchâtel et 2 à Môtiers. — *Vaud* : épidémie à Lausanne. — *Fribourg* (canton), du 1^{er} au 15 février : quelques cas à Bulle.

3. Scarlatine.

Zurich : 5 cas. — *Bâle-ville* : 2 cas. — *Berne* (canton) : 3 cas à Berne et à Diessbach près Thounne dans 8 familles. — *Neuchâtel* (canton) : 2 cas, dont 1 à la Chaux-de-fonds et 1 à Boudry. — *Vaud* : 13 cas. — *Genève* (aggl.) : 3 cas.

4. Diphthérie et croup.

Schaffhouse (canton) : 4 cas, dont 3 à Schaffhouse et 1 à Herblingen. — *Zurich* : 13 cas. — *Bâle-ville* : 6 cas. — *Neuchâtel* (canton) : 5 cas, dont 1 à la Chaux-de-fonds et 4 à Butttes. — *Genève* (aggl.) : 12 cas.

5. Coqueluche.

Bâle-ville : 4 cas. — *Neuchâtel* (canton) : 2 cas, dont 1 à Môtiers et 1 à Butttes. — *Vaud* : 3 cas.

6. Varicelles.

Schaffhouse (canton) : 6 cas à Schaffhouse. — *Zurich* : 1 cas. — *Bâle-ville* : 6 cas. — *Berne* (canton) : 3 cas à Bienne. — *Neuchâtel* (canton) : 1 cas à la Chaux-de-fonds.

7. Erysipèle.

Zurich : 6 cas. — *Bâle-ville* : 3 cas. — *Berne* : 3 cas. — *Genève* (aggl.) : 1 cas.

8. Fièvre typhoïde.

Bâle-ville : 1 cas.

9. Fièvre puerpérale infectieuse.

Schaffhouse (canton) : 1 cas à Buchberg.

Effectif des malades et admissions dans 70 hôpitaux de la Suisse

Admissions du 19 au 25 février 1893.

Cantons.	Effectif au 18 février.	A d m i s s i o n s .														Total des admissions.	Effectif au 25 février.	
		Variole.	Rougeole.	Scarlatine.	Coqueluche.	Diphthérie et croup.	Erysipèle	Typhus abdominalis.	Autres maladies infectieuses.	Phthisie pulmonaire	Autres maladies tubercul.	Rheumatism. artic. acutus.	Malad. aiguës des organes respirat.	Malad. aiguës gastro- intestin.	Toutes les autres maladies.			Accidents.
Zurich	606	—	—	2	—	10	2	2	2	6	4	—	6	3	63	10	110	605
Berne	1117	—	—	—	—	3	2	2	2	7	12	4	21	10	107	18	194	1113
Lucerne	82	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	8	—	15	77
Uri	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	38
Schwyz	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	3	24
Nidwald	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	32
Glaris	73	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	16	2	19	73
Zoug	39	—	1	—	—	—	—	—	—	1	1	—	5	—	2	5	17	47
Fribourg	139	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	1	—	20	1	28	139
Soleure	159	—	—	—	—	—	1	1	3	2	3	—	3	—	12	1	26	151
Bâle-ville	520	—	—	—	—	4	1	3	15	10	3	2	3	—	44	2	87	523
Bâle-camp.	101	—	—	—	—	2	2	—	3	2	—	1	2	2	5	—	17	105
Schaffhouse	55	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	3	6	1	14	48
Rhodes-ext.	92	—	—	—	—	2	1	—	—	1	1	—	1	—	8	2	16	88
Rhodes-int.	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	13
St-Gall	340	—	—	—	—	3	3	1	7	4	7	1	3	1	42	14	86	347
Grisons	110	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	2	4	—	9	99
Argovie	171	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	20	—	26	178
Thurgovie	82	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	8	—	12	82
Tessin	73	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	3	1	8	1	17	82
Vaud	455	—	1	2	—	1	—	—	—	—	5	2	4	2	58	5	80	457
Valais	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Neuchâtel	222	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	4	7	—	17	7	38	230
Genève	444	—	—	1	—	6	—	—	5	4	9	3	2	—	56	8	94	454
Total	4994	—	2	5	—	32	12	9	54	41	59	26	65	24	508	78	*915	5015

* Desquels 405 non domiciliés dans la localité où se trouve l'hôpital.

Mouvement de la population dans les

Du 30 septembre

IV^{me} trimestre

I. Effectif

Etablissements ou asiles.	Effectif total des malades					
	au 1 ^{er} janvier 1892.	au 1 ^{er} avril 1892.	au 1 ^{er} juillet 1892.	au 30 septembre 1892		
				masc.	fém.	Total.
Burghölzli	347	351	373	175	181	356
Rheinau	662	660	661	307	356	663
Spannweid	6	9	9	3	6	9
Waldau	407	404	407	201	206	407
St-Urbain	389	395	401	203	210	413
Marsens	159	156	158	80	81	161
Rosegg	222	216	220	120	96	216
Bâle	259	265	252	105	157	262
Liestal	124	126	116	50	70	120
Breitenau près Schallhouse .	112	118	122	59	60	119
St-Pirminsberg	306	309	192	106	110	216
Asile Wyl	—	—	120	83	86	169
Waldhaus près Coire	—	—	33	41	40	81
Königsfelden	554	562	563	247	330	577
Münsterlingen	153	159	154	76	85	161
St-Katharinenthal	222	220	220	83	135	218
Bois de Céry	439	449	449	224	238	462
Préfargier	132	134	135	59	62	121
Vernets	157	158	163	83	88	171
Total	4650	4691	4748	2305	2597	4902

établissements publics d'aliénés en Suisse.

au 31 décembre 1892.

(voir pages 366/367).

total.

Augmentation.			Diminution.			Effectif total au 31 décembre 1892.		
masculin.	féminin.	Total.	masculin.	féminin.	Total.	masculin.	féminin.	Total.
35	34	69	32	24	56	178	191	369
4	6	10	5	5	10	306	357	663
—	—	—	—	—	—	3	6	9
20	17	37	18	16	34	203	207	410
18	23	41	29	26	55	192	207	399
6	7	13	6	6	12	80	82	162
13	4	17	7	8	15	126	92	218
25	25	50	27	27	54	103	155	258
3	5	8	5	5	10	48	70	118
13	17	30	10	8	18	62	69	131
13	12	25	12	13	25	107	109	216
9	24	33	2	5	7	90	105	195
13	15	28	9	6	15	45	49	94
31	21	52	30	14	44	248	337	585
11	8	19	11	5	16	76	88	164
2	—	2	1	—	1	84	135	219
29	27	56	28	20	48	225	245	470
13	6	19	12	4	16	60	64	124
9	8	17	17	12	29	75	84	159
267	259	526	261	204	465	2311	2652	4963

Statistique des établissements d'aliénés en Suisse.

(Voir pages 360 de 1892).

A titre de renseignement complémentaire, nous donnons ci-après le mouvement de la population des aliénés dans les asiles bernois de Worben, Frienisberg, Hindelbank, Riggisberg, Utzigen, Kühlewyl, établissements mixtes, qui reçoivent des aliénés reconnus incurables et venant, la plupart, de maisons d'aliénés proprement dites.

L'effectif dans ces cinq établissements, l'augmentation et la diminution pendant le quatrième trimestre de l'année 1892 ont été les suivants.

Etablissements.	Effectif au 1 ^{er} octob. 1892			Augmen- tation.		Dimi- nution.		Effectif au 31 déc. 1892		
	m.	f.	Total.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	Total.
Asile de Worben . .	51	38	89	1	2	¹⁾ 1	¹⁾ 1	51	39	90
» de Frienisberg.	29	—	29	²⁾ 2	—	—	—	31	—	31
» de Hindelbank.	—	32	32	—	³⁾ 1	—	⁴⁾ 2	—	31	31
» de Riggisberg . .	15	25	40	—	⁵⁾ 4	—	—	15	29	44
» d'Utzigen	32	24	56	3	1	¹⁾ 1	—	34	25	59
» de Kühlewyl . .	14	26	40	4	4	¹⁾ 1	—	17	30	47
Total	141	145	286	10	12	3	3	148	154	302

¹⁾ Décédé. — ²⁾ Dont 1 n'ayant jamais été dans un établissement et 1 venant directement de Münchenbuchsee. — ³⁾ N'ayant jamais été dans un établissement.
⁴⁾ Dont 1 transféré à Bâle et l'autre dans l'établissement de Lyss. — ⁵⁾ Dont 3 venant de la Waldau et 1 de Marsens.

Etablissement de Réalta (Grisons).

	Nombre d'aliénés.						
	Masculin.	Féminin.	Total.	Augmen- tation.		Dimi- nution.	
				Mascul.	Fémin.	Mascul.	Fémin.
Au 1 ^{er} octobre 1892 .	23	5	28	—	—	—	—
Au 31 décembre 1892	23	5	28	—	—	—	—
Au 1 ^{er} octobre 1891 .	27	12	39	—	—	—	—
Au 31 décembre 1891	26	11	37	—	—	—	—

Sommaire de la Feuille officielle suisse du commerce.

N° 46, du 28 février 1893.

Titres disparus. Registre du commerce. Banques d'émission suisses. Marques de fabrique et de commerce. Annonces non officielles.

N° 47, du 28 février 1893 (seconde feuille).

Registre du commerce. Banques d'émission suisses. Recettes des transports des chemins de fer suisses. Douanes: Etats-Unis d'Amérique. Trafic avec la Suède. Banques étrangères. Annonces non officielles.

N° 48, du 1^{er} mars 1893.

Faillites. Concordats. Titres disparus. Domiciles juridiques. Registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Traités de commerce. Consulats. Postes. Banques étrangères. Annonces non officielles.

N° 49, du 2 mars 1893.

Titres disparus. Registre du commerce. Banques d'émission suisses. Certificats d'origine pour les marchandises importées en Suisse. Annonces non officielles.

N° 50, du 3 mars 1893.

Registre du commerce. Banques d'émission suisses. Banques concordataires. Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent. Banques étrangères. Annonces non officielles.

N° 51, du 4 mars 1893.

Titres disparus. Registre du commerce. Brevets d'invention, dessins et modèles. Convention de commerce entre la Suisse et la Roumanie. Recettes de l'administration fédérale des péages. Annonces non officielles.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1893
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.03.1893
Date	
Data	
Seite	476-487
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 023

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.